

Édito

Chère Astérienne, Cher Astérien,

Travailler durement, ne pas attendre de remerciements, redoubler d'efforts dans une période extrêmement troublée devient la ligne de conduite de chaque élu. Accepter l'impatience de certains de nos concitoyens, l'insolence envers les élus de la République, parfois l'agressivité, les insultes, voire les menaces de mort, telles sont les nouvelles données d'un mandat électif.

Certes, nous sommes loin d'être des élus parfaits, mais nous avançons fidèles à nos engagements, avec des marges de manœuvres contraintes, des redressements financiers obligatoires et une population à servir.

Certains d'entre nous, n'ont pas résisté aux formules lapidaires nourrissant les réseaux sociaux, pensant que « y'a qu'à, faut que » suffisait pour répondre aux attentes de nos administrés. Ceux-ci ne respectant pas l'engagement pris vis-à-vis des Astériennes et Astériens ont choisi la démission.

Malgré tout, je demeure confiante dans notre avenir.

Les relations entre un maire soutenu par son équipe, et la population demeurent fusionnelles et 100% connectées à la réalité du terrain. Nous devons être en permanence en éveil afin de déceler les difficultés que certains d'entre nous traversent, mais aussi accompagner la réussite des autres.

Sachons pour cela, garder notre dynamisme, notre envie d'aller de l'avant, et sans relâche servir le citoyen. Nous souhaitons que cette gazette témoigne des actions conduites afin d'encourager l'attractivité de notre cité, l'économie, le social, la culture, l'environnement, le sport, les aînés, la jeunesse, le monde associatif, l'avenir professionnel des agents territoriaux.

Je ne connais pas la clé de la réussite, mais ne rien faire conduirait à l'échec.

Défendons, aimons, portons et soutenons, notre cité et nos administrés.

Élisabeth MARTY

Maire de Saint-Astier

Conseillère départementale

Vice-présidente de la CCIYS



Ça s'est passé à Saint-Astier ... Les grands moments de la ville !



(1) Fête de la chasse

(2) Cérémonie du 20 août

(3) Fête des associations

(4) «Le siffleur» ouverture de la saison culturelle

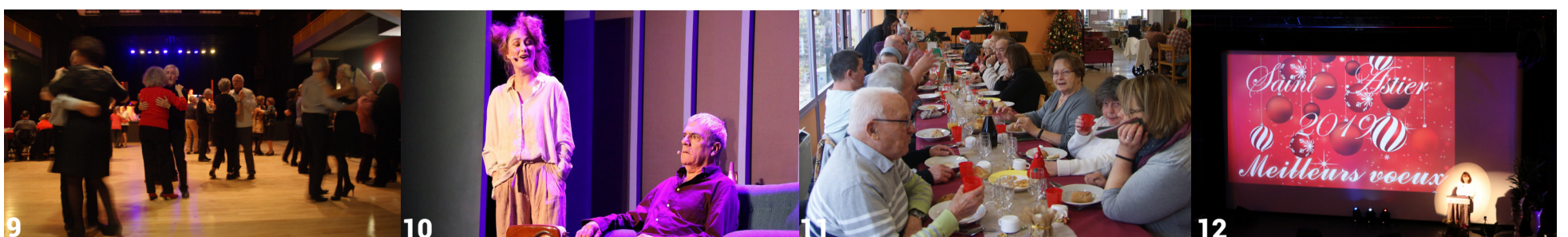


(5) Inauguration du square Annone Veneto

(6) Octobre Rose

(7) Inauguration du parking de la gare

(8) Fête de la lumière



(9) Goûter de l'AASE

(10) «Avant j'étais vieux» au Centre Culturel La Fabrique

(11) Repas de Noël à la résidence autonomie

(12) Cérémonie des vœux

Vie pratique au quotidien



LE CENTRE DE LOISIRS DES PETITS DÉMÉNAGE !

Depuis le 18 février 2019, l'accueil des 3-6 ans, le mercredi et pendant les **vacances scolaires** ne se fait plus à la maison de la petite enfance mais à **l'école Gimel**, dans l'ancienne classe de grande section.

Une équipe d'animateurs encadre et propose des activités adaptées à l'âge des enfants :

- Des activités manuelles (bricolage, loisirs créatifs, peinture, collage, modelage, créations multi-matériaux, etc...).
- Des grands jeux (intérieurs et extérieurs, pédagogiques, collectifs et individuels).
- Des sorties à thème et des visites culturelles (expositions, musées, fermes pédagogiques, nature, accrobranches, piscine, etc...).

Informations et inscriptions au 05 53 54 06 58.

École maternelle : inscription

Pour la **première fois** depuis de nombreuses années, **la population de la Dordogne baisse**, elle compte 414.789 habitants selon l'INSEE. Son reflux est de 0,1 %. Depuis trois ans, le solde migratoire compense à peine le recul du solde naturel.

Notre très beau département reste une terre attractive surtout pour toute une population ayant achevée sa vie active. Ainsi le vieillissement de notre population se conforte. La Dordogne est le troisième département le **plus âgé de France**.

Parallèlement, la baisse de la natalité est en constant recul depuis une dizaine d'années.

Les conséquences directes et immédiates de cette **chute de natalité** influence directement et fortement la démographie scolaire. Depuis trois ans, celle-ci amplifie et **influe** sur les prochaines **rentrées scolaires**.

Pour toutes ces raisons, le ministère de l'Education Nationale via l'Inspection Académique envisage une **fermeture de classe** à Saint-Astier.

L'Inspection Académique procédera en juin à un comptage des inscriptions prévues pour la rentrée. Actuellement, 13 enfants sont inscrits pour la petite section, contre une cinquantaine envisagée.

Il est important pour les parents ayant des enfants **nés en 2016** de se rendre le plus rapidement possible en mairie afin de remplir un **dossier d'inscription**.

Pour que celui-ci soit enregistré, les parents doivent se présenter avec leur **livret de famille** et un **justificatif de domicile**. Rappelons que les **vaccinations** sont **obligatoires** pour tous les enfants à l'école.

L'école maternelle accueillera parents et enfants pour une présentation de l'école au mois de juin (lundi 24 ou mardi 25 juin de 16h30 à 18h30). Les parents seront contactés début juin afin de les informer sur le jour exact selon la classe de l'enfant.

Dans le respect de l'enfant et de son adaptation à son nouvel environnement, la rentrée sera échelonnée sur 3 jours par petits groupes d'élèves, les lundi 2, mardi 3 et jeudi 5 septembre 2019. Les groupes et les dates seront communiqués lors de la réunion du mois de juin 2019.

Enfin, la classe entière fera sa rentrée le vendredi 6 septembre. (Attention, un mode de garde sera à prévoir les jours où les enfants ne feront pas leur rentrée).

Dernières nouvelles

DE NOUVEAU, UN 1ER PRIX POUR SAINT-ASTIER !

La ville de Saint-Astier a eu le plaisir de recevoir le 1er prix dans la catégorie «villes de plus de 5000 habitants» lors de la remise des prix du concours départemental «Villes et Villages Fleuris».



Tribune d'expression

Silence radio et inaction.

Revoilà la Gazette, 11 mois que ce magazine d'informations municipales, n'était pas paru. Rappelons que lorsque ce nouveau format de bulletin municipal avait été créé il devait permettre l'information des Astériens tous les 2 mois !!

Comment expliquer cette interruption de parution, ne se passerait-il rien à SAINT ASTIER ?

Ou était ce finalement volontaire, pour permettre à Mme MARTY d'envoyer par la poste, au frais du contribuable, son discours de vœux plutôt que de présenter ses vœux aux Astériens par le biais du bulletin municipal comme cela s'est toujours fait ?

-Diffuser un bilan et des projets, par envoi postal nominatif, à un peu plus d'un an des prochaines élections, ne relèverait-il pas d'un acte politique plus que d'une information municipale ?

Comme beaucoup d'Astériens nous sommes inquiets, notre ville se meurt, le commerce souffre, la fréquentation du marché décline et la majorité actuelle ne prend aucune initiative.

Souhaitons que l'étude lancée par le Pays de l'Isle sur la dynamique commerciale des centres, oblige prochainement la municipalité à agir !

Notre commune n'est plus représentée correctement à la communauté de communes, rappelons que notre mairesse est toujours vice-présidente, mais ses délégations lui ont été retirées depuis plus d'un an et cela suite à une mésentente avec les autres élus.

L'équipe de notre mairesse de plus en plus réduite !

Lors des 2 derniers conseils municipaux, seuls 15 élus sur les 22 de l'équipe MARTY étaient présents

Les absences récurrentes de 6 conseillers, ajoutées aux 5 démissions depuis 2014, prouvent s'il en était encore besoin que notre mairesse est loin de faire l'unanimité et que sa capacité à démobiliser les bonnes volontés est peu enviable !

Nous aurions bien d'autres points à aborder, mais sachez que cette tribune d'expression des élus de l'opposition est limitée à 2000 caractères. Un droit d'expression de l'opposition se résumant à 2000 caractères en 11 mois, est l'illustration d'un déni de démocratie orchestré par notre mairesse.

Les élus de l'opposition: Daniel BENOIST-Claudine BOISSEL-Alain BUGEAUD-Joëlle LAGORCE-Michel QUEILLE -Corine REBIERE-Paulette SIMON

Attention travaux ! Attention travaux !

MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA FABRIQUE

L'installation de désenfumage de la salle de projection du cinéma «La Fabrique» de Saint-Astier présentait des **écarts à la réglementation** relative au désenfumage des locaux accessibles au public.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Créations d'amenées d'air supplémentaires.
- Remise en état d'un volet d'amenée d'air.
- Changement de la sortie toiture de l'amenée d'air.
- Mise en place d'un volet de désenfumage.
- Mise en place de la détection incendie des locaux transformateur électrique et comptage.
- Asservissement des portes d'enclousonnement de la cage d'escalier central.

Les travaux réalisés sont relatifs à la mise en **conformité obligatoire** de l'installation avec la réglementation en vigueur et permettent ainsi de relever le niveau de sécurité du bâtiment.

CRÉATION D'UN ASSAINISSEMENT À LEYBARDIE ET À EXCIDEUIL

Extension du réseau collectif dans **deux secteurs** de la commune : le village de Leybardie et une partie du hameau d'Excideuil. L'extension du réseau permettra de collecter l'ensemble des effluents du hameau «Leybardie», de la route de la Scie jusqu'au chemin du Levant. L'ensemble des **habitations** le long du chemin du Levant jusqu'à la RD41 **seront raccordées**. Les travaux débuteront avant la fin du premier semestre 2019.

STOP VITESSE : CRÉATION D'UN NOUVEAU CARREFOUR RUES MENDÈS FRANCE ET B.MOLOÏSE

Après une réunion de **concertation** entre riverains et municipalité, il a été décidé d'un commun accord d'une réorganisation d'un carrefour rue Mendès France afin de **réduire la vitesse** des automobilistes. Un **nouveau stop** a été installé à l'angle des rues Mendès France et Benjamin Moloïse. Tout comme rue Pierre Astarie, automobilistes, piétons et riverains seront en sécurité.

EFFACEMENT DES CANDÉLABRES RUE AMIRAL COURBET PROGRAMMÉ

La dissimulation des réseaux permet une meilleure intégration de ceux-ci dans l'environnement en rendant les réseaux plus discrets, dans une logique de sécurisation de la desserte électrique.

Il est donc programmé **l'enfouissement** des **candélabres** sur une partie de la rue **Amiral Courbet** à partir de l'intersection rue Jules Ferry.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir **voter** aux **élections européennes** du dimanche 26 Mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au **31 Mars 2019** et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant.

Comment s'inscrire ? En se rendant en mairie avec une pièce d'identité valable et un justificatif de domicile ou sur www.service-public.fr.

Des agents à votre service

La collectivité a mis en place un **plan de formation** alliant les besoins de l'administration au développement des projets communaux, mais aussi aux exigences du **service public**. Ces formations doivent permettre aux **agents** qui le souhaitent de **progresser** dans leur métier mais également de passer des **concours**.

Lorsque **l'évolution** des réglementations des missions des services l'exige, la collectivité sensibilise les agents concernés à suivre certaines **actions de formation**.

Pour l'année 2018, **l'axe majeur** prioritaire de la collectivité fut le domaine de la **sécurité** (renouvellement des Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES), utilisation des extincteurs, sensibilisation au port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et habilitations électriques).

Sur **63 agents** que compte la commune et le C.C.A.S, **33 agents** ont suivi des actions de **formation** pour un total de 130 jours au cours de l'année 2018.

La collectivité s'est lancée dans une démarche d'évaluation des **risques professionnels** auxquels les agents de la commune et du C.C.A.S. peuvent être exposés. En s'engageant dans cette approche, **l'autorité** territoriale souhaite contribuer à une amélioration de la **qualité de vie** des agents au travail.

L'**évaluation** des risques professionnels pour la **santé** et la **sécurité** des agents a été consignée dans le **Document Unique** et a permis de mettre en oeuvre un plan d'actions prévoyant les mesures de prévention.

Une nouvelle directrice des services techniques (Julie ANGOT) ainsi qu'une nouvelle chargée de communication (Elodie DI SCHINO) ont rejoint les services de la commune dernièrement.



Gestion des déchets :
compétence **C.C.I.V.S.**



DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Pour les particuliers, **les sacs jaunes** sont à retirer à la **conciergerie** (à côté du centre culturel La Fabrique) sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, la dotation peut-être confiée à une tierce personne. Seuls les **Astériennes** et **Astériens** pourront bénéficier de cette distribution.

Permanences de distribution :

- **vendredi 12 avril de 14h à 16h30**
- **samedi 13 avril de 9h à 12h**
- **lundi 15 avril de 14h à 16h30**
- **samedi 11 mai de 9h à 12h**
- **mercredi 15 mai de 9h à 12h**
- **jeudi 16 mai de 9h à 12h**

Pour les **entreprises, commerces, services communaux et intercommunaux**, distribution les lundis 6 et 20 mai de 14h à 16h dans les locaux des **services techniques** communaux - 10 rue Henri Rebière, Saint-Astier.

La C.C.I.V.S. ne distribue plus de sacs noirs et n'assure plus depuis mai 2018, le ramassage des encombrants.

Guide de la gestion des déchets disponible sur www.ccivs.fr/publications/environnement.

10 grandes trajectoires pour Saint-Astier 2019

1/ Baisse de 3% de la taxe foncière :

Durant des **décennies**, les **impôts** n'ont pas cessé de connaître une **hausse** à Saint-Astier. Le **taux foncier** bâti de la commune (39,84%) est le **quatrième** plus élevé de la Dordogne. Il représente 1,66 fois la moyenne départementale, et près de 2,07 fois la moyenne nationale des communes (19,25%). Dans le département, seules trois communes affichent un taux supérieur. Saint-Astier, est en 120^{ème} position nationale des communes les plus imposées en 2017 au foncier bâti.

Pour cette raison, dès notre élection nous avons fait le choix de **ne pas augmenter** ni le taux foncier bâti et non bâti ni la taxe d'habitation. Ce qui a été **réalisé depuis 5 ans**.

Face à la baisse du pouvoir d'achat et à la **pression fiscale** que subit la population française et particulièrement les **Astériennes** et **Astériens**, nous avons annoncé à l'ensemble du conseil municipal, lors des orientations budgétaires 2018 une **baisse** de la **taxe foncière** en 2019 et pour les années à venir.

La **situation financière** étant en **amélioration** croissante depuis 2015, il est donc temps d'**amorcer** la **baisse** tant attendue du taux du foncier bâti à Saint-Astier.

Dans un premier temps, la **baisse** de la part communale sera de **3%**. L'objectif étant de ramener le taux de la **taxe foncière** de 39,84% aux environs de **30%**. Cette diminution ne peut être engagée qu'avec la **politique de gestion financière** raisonnée que nous menons depuis le début de notre mandat. La maîtrise des charges de fonctionnement et celle des emprunts est une priorité. Il faut rappeler, entre autre, la **baisse des indemnités des élus de 20%**, la **suppression des frais de représentation du Maire**, le **maintien de l'exonération du foncier bâti** pendant 2 ans pour les constructions neuves, le taux de la taxe d'aménagement maintenu au minimum.

Ainsi, les **élus de la majorité** espèrent redonner un peu plus de liberté financière, donc de **pouvoir d'achat** aux Astériennes et Astériens.

2/ Constance dans la maîtrise du budget et baisse de la dette :

En 2014, la **dette** communale était de **11 millions** d'euros **aujourd'hui** elle est de **8**, soit une **baisse** de **28,25%** malgré les emprunts toxiques. Aucun nouvel emprunt ni ouverture de ligne de trésorerie n'ont été contractés depuis 2014.

Plus nous **maîtriserons** les charges de fonctionnement, celles de personnels, les emprunts classiques et toxiques, les intérêts de la dette moins nous aurons de frais financiers et plus nous **stabiliserons** nos **finances**. Ainsi nous pourrons **maintenir** la **baisse** de la **taxe foncière** pour **2020** et les **années à venir**. Là encore cela offrira un peu plus de pouvoir d'achat à nos concitoyens. De plus, cette stabilité financière permettra l'**investissement** en **autofinancement**.

3/ Aboutissement de la maison de santé pour la rentrée 2019 :

Les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, cabinet d'étude et architectes ont travaillé de concert sur le projet de la **maison de santé**. Ainsi **quinze cabinets** médicaux, salle de **premières urgences** et de détente, patio, salle d'attente et d'archives participeront au **parcours de soins** des habitants de Saint-Astier, en y associant le laboratoire déjà existant. La **création** de ce pôle de santé -**laboratoire** et **maison de santé**-, en cœur de bourg est essentielle pour sa **vitalité**, primordiale pour éviter un désert médical annoncé.

4/ Encouragement et persistance pour la création d'un centre de formation et d'un hôtel sur le site de l'ancien collège par des investisseurs privés :

Rétrocédé en 2010 à la commune de Saint-Astier par le département, l'**ancien collège** à la structure béton saine offre une situation géographique très convoitée. Hélas, cet atout est entaché par la présence d'**amiante**. De toute évidence, Saint-Astier, chef-lieu de canton, possède un tissu industriel important, des infrastructures routières et ferroviaires desservant d'une part le Grand Périgueux et d'autre part la métropole bordelaise. Ainsi cet ancien établissement pourrait être transformé par des **investisseurs privés en hôtel trois étoiles et en centre de formation d'esthétique**.

5/ Acquisition d'un immeuble rue Émile-Zola dans le cadre de la revitalisation du bas de l'église :

Dès le début de notre mandature et dans le but d'**embellir** le **bas** de la **ville** au pied de l'église millénaire nous avons émis l'idée d'acquérir des immeubles vétustes. Cela a été le cas pour l'immeuble de la Félibrée. Aujourd'hui, nous souhaiterions **acquérir** un immeuble et son garage inhabités depuis de nombreuses années, se situant rue Emile Zola.

6/ Achèvement de tous les projets amorcés et création de nouveaux :

Les projets tels que : le village associatif, les tribunes Gimel, la remise en état du club de tennis, la création d'un padel, l'enfouissement de l'éclairage public et la remise en état de la première partie de la rue Courbet. L'installation de l'éclairage public sur le parking de la gare. L'achèvement des bureaux de la gendarmerie. La démolition des garages le long du centre culturel. La poursuite des travaux de rénovation sur la résidence autonomie. La continuité du renouvellement des plaques de rue. L'embellissement du columbarium. La sécurisation du cheminement piéton entre la mairie, les écoles maternelle et Mounet Sully. Le suivi de la construction du satellite de restauration Mounet Sully. La poursuite des études énergétiques avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE). L'alimentation fibre optique en centre-ville. Le contrôle des columbidés. La création d'une piste cyclable et d'une voie piétonne rue Numa Gaudaud. Cette **liste** devrait constituer notre **fiche de route** pour 2019.

7/ Remise en état du patrimoine communal :

Notre **patrimoine** communal a besoin d'une **remise à niveau**. Nous avons commencé par la mise aux normes du système de **sécurité incendie** du centre culturel inopérant depuis les travaux 2010, pour un coût de **146.072 €**.

La **toiture** de la **mission locale** est en souffrance, elle sera donc revue.

Le **gymnase du Roc** est un bâtiment recevant de nombreuses manifestations, on y constate une **usure** importante du **sol**, aggravée par les **inondations** de juin 2018.

De plus des dégradations diverses et variées sont régulièrement constatées. Le sol sera changé cette année. **Nouveau sol, nouvelle technologie**, il ne sera donc plus utile de mettre les tapis les jours de loto !

La **halle**, demande elle aussi un peu d'attention, un suivi des gouttières sera effectué. Le grillage afin d'empêcher les oiseaux de se poser sera changé.

Notre **petit patrimoine** ne sera pas pour autant oublié. La rénovation de la **statue Saint-Astier** va être entreprise. Le don d'une association nous permettra de soutenir en partie ce projet.

10 grandes trajectoires pour Saint-Astier 2019

Les **alarmes** des bâtiments (mairie, tennis, rugby, centre culturel, mission locale) **défectueuses** depuis une dizaine d'années seront remises en état. De nouvelles seront **installées** (foot, pétanque, maison des associations, annexe mairie).

La mise en place de **films solaires**, limitant les effets de chaleur dans la verrière du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été concluante. La même **opération** sera reconduite à la **mairie**, côté ouest, dans la **salle de restauration** et au **deuxième étage du centre culturel**, ceci afin d'**améliorer** la qualité d'**accueil** des **administrés** et de travail pour l'ensemble du **personnel** de l'association **Ciné Passion** et de la commune.

Suite à un **taux d'humidité** important dans l'**église**, un intervenant opère régulièrement sur l'orgue. Afin de pallier ces soucis, l'intervention d'un **professionnel** en charge de l'**hygrométrie** est à l'étude.

8/ Persévérance dans l'aide aux plus fragiles, l'embellissement de la ville, le soutien aux associations, la formation des agents, les services techniques, la culture, le sport, les animations :

Nous **maintiendrons** nos différentes **aides** aux plus fragiles par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Nous renouvellerons les actions en périodes de canicules auprès de nos **aînés**. En effet, l'année dernière chaque **personne isolée** a été **contactée** téléphoniquement par les agents du CCAS afin de connaître ses besoins. Toutes les **démarches** mises en place dans la **résidence autonomie** (RPA) seront maintenues voire **augmentées** (sorties diverses, repas de Noël, animations, ateliers de création, jardinage, etc...). La ville de Saint-Astier **renouvellera** en partenariat avec l'association d'aide à domicile (AASE) le **goûter dansant de Noël**. En 2018, pour la première fois, à l'occasion de **Noël**, une **séance de cinéma** et un **goûter** ont été **offerts** à tous les **enfants des écoles et de la commune**. Plus de deux cents enfants étaient présents. Cette action a permis à certains enfants de découvrir le cinéma, nous la **maintiendrons**.

A Saint-Astier, les élus, ont depuis 2014 établi le **dialogue** avec les Astériennes et Astériens au travers des **matinales de quartier** qui se déroulent dès le printemps jusqu'à l'automne. Elles sont relayées l'hiver par les **matinales sans rendez-vous** durant lesquelles **Madame le Maire reçoit en mairie** de nombreux samedis matins. Le grand débat organisé dernièrement a été une nouvelle opportunité pour la **population** de **s'exprimer**. Nous **maintiendrons** donc ces rendez-vous et ces moments d'échanges.

Trois familles Erythréennes monoparentales, ayant le statut de réfugié politique ont fui leur pays où règne une dictature sanglante.

La ville de Saint-Astier, non seulement va **accueillir** ces familles mais fait aussi le pari d'assimiler ces femmes et ces enfants.

Nous **poursuivons** les actions avec les **écoles** et le **collège** (dictionnaires offerts aux élèves de CM2 et accueil franco allemand). Nous **soutiendrons** les **associations** de **parents d'élèves** et le **foyer du collège**. Nous **maintiendrons** les **études** du soir dans les écoles et **accentuerons** les **actions culturelles** en direction des **jeunes** et des **enfants** (festival jeune public), indispensables pour l'**épanouissement** de notre **jeunesse** et son **éducation**.

La commune possède deux **minibus** publicitaires mis à **disposition** des **associations**, des **clubs sportifs**, de la **résidence autonomie** et de tout autre besoin. Cette action se **perpétuera**. La remise en **marche** des **services techniques** se poursuit : renouvellement du matériel, rangement dans les ateliers, gestion des stocks etc...

Nous **poursuivons** et **accompagnons** les **animations sportives** (Défi sport, forum des associations, trails...). Certaines associations sportives se sont faites remarquer par leurs résultats, nos **sportifs** sont motivés, nous les **félicitons** et continuerons à les **accompagner**.

Un **travail** conséquent en direction des **agents municipaux** a été mis en place depuis le **début de la mandature**. Les **contrats précaires** ont été **pérennisés** sur un temps complet. Les formations obligatoires et la valorisation de la formation sont budgétisées chaque année ; la mise en place de binômes sur certains postes a permis de faire évoluer le service en direction de la population; le développement de la polyvalence est de mise. Le **document unique** a été réalisé. Cette année, le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement Professionnel) est à l'ordre du jour. Continuité de la newsletter (Ressources Humaines) en direction des agents et accent mis sur l'amélioration des conditions de travail.

Nous continuerons notre **politique culturelle** multi disciplines en direction de toutes et tous, permettant à notre ville un large rayonnement sur notre territoire. Nous **maintiendrons** notre **participation** financière et matérielle au **conservatoire à rayonnement départemental**. Nous soutiendrons l'école municipale de **danse** et ses **300 élèves**, les **associations** d'art plastique, théâtre, scrabble, etc... Nous optimiserons la **saison culturelle**, la **fête de la lumière**. Nous développerons la communication du service culturel La Fabrique.

La **médiathèque** accueillant environ 19.000 personnes par an offre à la population une multitude d'activités, nous **maintiendrons** cette qualité de service tout en ayant à l'esprit l'arrivée du **numérique** et le **besoin** croissant des **administrés**. Au travers de ces nouvelles technologies un constat de vétusté est avéré. Une **réflexion** sur l'**agrandissement** de la **médiathèque** serait la bienvenue.

L'**embellissement** de la ville se poursuivra avec cette année la validation de l'inscription au concours régional des villes et villages fleuris avec pour objectif une **première fleur**. Le défi est important puisque soixante-deux points sont à valider afin d'obtenir cette fleur. Les nombreuses actions engagées depuis le début de la mandature (fleurissement des boulevards, enherbement du cimetière, aménagement îlot du Pontet, des bords de rivière etc...) seront donc poursuivies. L'implication de chacun d'entre nous est primordiale.

Pour rester à l'écoute de nos administrés, encourager nos bénévoles, préserver le dynamisme du tissu associatif de la commune, nous **soutiendrons** les **associations** à l'exception de celles à but politique. Toutefois, l'octroi des subventions n'est plus systématique et sans contrôle. Une association de **loi 1901** est à but **non lucratif** et n'a pas vocation à **thésauriser l'argent public**. Les associations devront remplir un dossier téléchargeable sur le site de la ville et justifier d'un projet afin de solliciter une subvention. Le logo de la ville devra être systématiquement appliqué sur tous les supports de l'association.

9/ Réflexion sur une nouvelle salle des fêtes :

Nous en avons toutes et tous envie ! Vous en parlez toutes et tous depuis vingt ans ! Alors, le temps est venu de porter une **réflexion** sur une nouvelle **salle des fêtes**. Un **équipement** digne de Saint-Astier à la fois moderne et extrêmement pratique.

10/ Sollicitation d'un cabinet d'urbanisme pour une projection de Saint-Astier en 2035 :

Nouveaux arrivants, tissu associatif très dense, offre culturelle aux multi-disciplines, **animations** riches et variées, tissu **industriel**, **augmentation** du **marché** hebdomadaire, commerce local, écoles, collège, crèche, maison des jeunes, équipements sportifs, **santé**, sont de nombreux paramètres concourant au **dynamisme** de Saint-Astier. Forts de ces éléments, un **agencement** méthodique des **espaces urbains**, réalisé par des urbanistes, nous permettrait une **projection** de la commune d'ici à **2035**. Ainsi, nous pourrions très concrètement **présenter** cette perspective aux Astériennes et Astériens et établir un plan pluriannuel d'investissement.

Ils agissent à Saint-Astier

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION S.O.S. CHATS LIBRES, LA SPA ET LA MUNICIPALITÉ.

Grâce à l'association S.O.S. CHATS LIBRES un système est désormais mis en place pour éviter la **prolifération** des chats non-stérilisés.

« Cette association a pour but de sensibiliser à la misère animale et de faciliter la cohabitation des chats en évitant une prolifération incontrôlée génératrice de nuisances et de tueries ». Son action s'exerce sur tout le département de la Dordogne, depuis ces dernières années, son importance n'a pas cessé de croître comptant à ce jour plusieurs centaines d'adhérents.

En accord avec le conseil municipal, la **capture** des chats réalisée par l'association SOS CHATS LIBRES de 8 heures à 19 heures a débuté le 15 février pour s'achever le 31 mai 2019, sur les trois secteurs suivants :

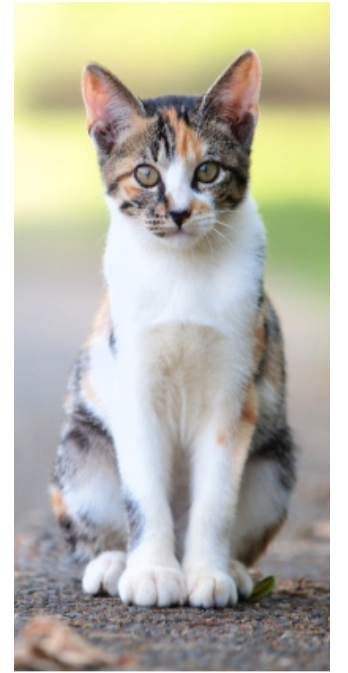
- Lieu-dit La Borie, au 153 chemin du Lac Bleu
- Cour intérieure de la résidence « Mésolia », rue Sadi Carnot
- Résidence Puyferrat au 13 rue du champ de course.

Après vérification de l'**identité du chat**, celui-ci est conduit si besoin chez un vétérinaire pour une **stérilisation**. Les frais sont entièrement pris en charge par l'association. L'animal est ensuite relâché à l'endroit où il a été capturé, ou adopté.

La **stérilisation** permet d'éviter l'**euthanasie**, l'**abandon**, ou encore les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de trouver un nouveau foyer à ces félidés.

Cette campagne sera renouvelée ultérieurement sur de nouveaux secteurs.

Plus d'informations sur www.soschatslibres.fr et à l'accueil de la mairie de Saint-Astier.



DES ATELIERS POUR LES SÉNIORS DE LA RÉSIDENCE D'AUTONOMIE (RPA)

Depuis maintenant près de deux ans, de plus en plus d'**activités** sont proposées aux aînés de la résidence autonomie (RPA).

Fabienne, agent municipal, en charge de l'**animation**, suggère mensuellement soit un atelier musical occitan ou un loto et anime une session jeux de sociétés les mardis et vendredis.

Les jeudis, Stéphanie, association **Atelier Rouge Théâtre**, offre un travail sur l'**expression verbale et corporelle**. Grâce à cette animation, les **résidents** ont pu se **divertir** et découvrir les bienfaits de cette discipline, notamment avec la mise en place d'une représentation en fin d'année dernière.

Une **sortie** est réalisée par mois, comme ce jeudi 20 février, avec la visite de l'abbaye d'Echourgnac.

La reprise du **jardinage** est prévue pour le mois d'avril, tout en poursuivant les rencontres **ciné-goûter** au cinéma du centre culturel La Fabrique.

Vidéo protection

Depuis plusieurs années, des **dégradations** multiples et variées sont constatées sur les **équipements** sportifs et clubs houses, les écoles, les véhicules. Mobiliers urbains, massifs de fleurs, murs de propriété sont vandalisés. Chaque sinistre est déclaré à la gendarmerie pour sa prise en charge par les assurances. Plus les sinistres sont nombreux, plus les cotisations payées par la ville peuvent augmenter. Ces incivilités ont coûté plus de **30.000 euros** en 2018.

Les **difficultés** importantes rencontrées par de nombreuses **communes** françaises dans la mise en place et le maintien d'une **police municipale** est un frein à la sécurité, hélas, Saint-Astier ne déroge pas à la règle. En revanche, le redéploiement des forces de gendarmerie est un atout majeur pour notre canton et notre territoire. La participation citoyenne, signée par Saint-Astier et des communes voisines permet de prévenir, d'enrayer et de solutionner de nombreux actes malveillants.

L'**évolution** de la sécurité n'est pas tout à fait neutre pour les **maires**, des mutualisations intercommunales pas à l'ordre du jour ont poussé de nombreuses communes à une extension importante du dispositif de vidéo-protection sur la voie publique.

Saint-Astier, s'est doté d'un **réseau** de vingt-quatre **caméras**, installées par l'entreprise **Astérienne TV COM**. Son coût d'installation s'élève à **135.409€**, une aide de l'état de **30.366€** reste à percevoir. L'entreprise garantit la maintenance la première année, le service informatique de la ville prendra le relais.

Sur la durée d'un mandat, le coût de la **masse salariale** d'une **police municipale**, comprenant 1 policier municipal et 1 ASVP s'élèverait aux environs de **480.000€** ce à quoi il faut rajouter l'achat des véhicules et équipements, des téléphones et de leurs abonnements. Cependant, en aucun cas, les machines devront remplacer l'homme. Nous travaillons sur la mise en place d'une police municipale.

Ces caméras installées de part et d'autre de la ville couvrent le gymnase du Roc, Gimel, les boulevards, les rues Montaigne, la Fontaine, Boisseuilh, le pont, les alentours de la mairie et du centre culturel, l'aire de jeu au petit Pré.

Ces **installations** ont une part prépondérante dans la **prévention** de la délinquance. Elles permettent d'**anticiper** les délits, petits ou grands, en les évitant. Un rapport de l'inspection générale de l'administration constate le **ralentissements** des **agressions** aux personnes dans les villes vidéo-protégées. C'est donc un outil de **prévention** que la ville a souhaité mettre en place.

Les images ne sont pas regardées en temps réel et en continu. Toutefois des personnes habilitées peuvent les visionner de même que les services judiciaires et de gendarmerie afin de faciliter la résolution d'une enquête.

FISCALITÉ - PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

A partir du 1er janvier 2019, le **prélèvement** à la source de l'impôt sur le revenu est entré en **vigueur**. Il vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (prises en compte d'une variation de revenus, d'évènements de la vie) sans en modifier ni les règles de calcul (taux applicable) ni le montant dû.

Le prélèvement à la source consiste à faire **payer l'impôt** au contribuable en même temps qu'il perçoit ses revenus.

Pour les **salariés** ou **retraités**, l'impôt est collecté par l'employeur ou la caisse de retraite. Pour les **travailleurs indépendants**, les **agriculteurs** qui bénéficient de revenus fonciers, payent l'impôt sur le revenu correspondant par des acomptes prélevés directement par l'administration fiscale.

Le prélèvement s'applique aux traitements et salaires, aux pensions de retraite, aux allocations de chômage, aux indemnités journalières de maladie et à la fraction imposable des indemnités de licenciement.

Le prélèvement remplace les paiements par acomptes et la mensualisation de l'impôt sur le revenu.

Le contribuable doit signaler à l'administration fiscale dans les 60 jours tout changement de situation (mariage, pacs, naissance, divorce, ...). Ceci permet de modifier le taux de prélèvement.

Plus d'informations sur www.impots.gouv.fr

Zoom sur les associations astériennes



LA CONFRÉRIÉ DES JETEURS DE DÈS

La Confrérie des Jeteurs de DèS est née de l'envie de **3 - 4 jeunes Astériens** voulant se retrouver pour discuter, se **divertir** par des **jeux de stratégie**, wargames, loin des parents et préparer ainsi leur future autonomie. Ils ont donc eu l'idée de **créer un club en 2006**.

De ce petit groupe d'amis, certains sont partis étudier, puis vivre hors département, laissant la place à d'autres. Aujourd'hui le club compte **75 membres**, venant des 4 coins du département et au-delà.

La confrérie vous accueille tous les **vendredis soir** à partir de 21h, dans les locaux de l'école Gimel dès 14 ans (**accompagnement obligatoire d'un représentant légal pour les mineurs**), pour des jeux de plateau, d'ambiance et de rôle sur réservation (inscription obligatoire sur le forum et âge minimum requis selon le maître de jeu).

Les samedis à 15h (à partir de 7 ans) pour des jeux de rôle enfants, jeux de rôle +17 ans, jeux de figurines et de plateau. **Les samedis soir** à partir de 20h30 (interdit au moins de 17 ans) pour des jeux de rôles et de figurines.

Nathalie Damien, la présidente, explique : « Nous voulons partager nos moments avec vous, c'est pourquoi l'an dernier nous avons lancé la première édition des **Jeux Astériens Divers** (les «JAD»), plus de 200 personnes se sont déplacées et ont joué sur la Place des Marronniers, nous remercions tous ceux qui ont participé à cet événement, les bénévoles, la Mairie de Saint-Astier et ses services... et vous habitants de Saint-Astier, touristes, vacanciers... ». Une nouvelle édition des «JAD» est prévue le **dimanche 21 juillet 2019**.

Que vous soyez cartésien, mystique, stratège, coopératif, novice, aguerri... vous trouverez de quoi vous divertir.

Pour les contacter : contact.bureau@club-cjd.com / <http://forum.club-cjd.com>

Nouveaux commerces

BIENVENUE À JMS INFORM@TIQUE

Après 30 années d'expérience au sein d'une société d'informatique, **Sylvie et Jean-Marie** décident de sauter le pas et de créer leur propre entreprise.

JMS inform@tique propose à la vente tout type de matériel informatique (ordinateurs, périphériques, stockages...).

L'atelier permet de prendre en charge tous les **dépannages informatiques** et réparations de téléphones, tablettes, PC... ainsi que les installations de logiciels et les changements de pièces détachées, assurant ainsi un service après-vente efficace et réactif.

JMS Inform@tique propose également des contrats de **maintenance** informatique pour les professionnels.

Ouvert depuis fin juillet 2018 au 17 rue de la Fontaine, le lundi de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le samedi de 9h à 12h30.

Plus d'informations sur <https://www.facebook.com/JMS-Informatique> - 05 53 53 77 43



BIENVENUE AU CHAI ARNAUD

Sommelier au brillant parcours (La tour d'Argent ou encore le Jules-Verne à Paris) Arnaud fait ici une reconversion professionnelle en ouvrant son premier commerce en décembre 2018. Il s'est rapproché de ses attaches familiales pour prodiguer ses bons conseils autour d'une offre de plus de **300 références** qu'on imagine bien sûr bien choisies et venues de tous les horizons, y compris étrangers. Le **large choix** de **vins** blancs, rouges et rosés mais également d'**apéritifs, digestifs** et **champagnes** permet de trouver une idée cadeau ou de se faire plaisir en découvrant de nouveaux crus. **Arnaud Dodement** pourra vous raconter l'histoire de chacune de ses bouteilles.

Chai Arnaud se situe au 26 place du 14 juillet, ouvre les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 ; les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et les dimanches de 9h30 à 12h30.

Plus d'informations au 05 53 08 69 98

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération.



BIENVENUE À FIX'IT 24

Astérien de naissance, **Kévin** a souhaité installer son commerce dans son village.

Après plusieurs années d'expérience professionnelle, il reprend les locaux d'un commerce fermé depuis quelques années pour y implanter son entreprise.

De la **vente** à la **réparation** (informatique - **téléphonie** - image et son - console de jeux - électroménagers), la **soudure électronique** générale, le rachat **multimédia**, la vente et l'installation d'**alarme** et vidéo-surveillance, ou bien le dépannage à domicile, particulier comme professionnel, **Fix'it 24** saura répondre à votre demande.

Depuis décembre 2018, **Kévin** et son épouse **Virginie** vous accueillent au 7 place Gambetta du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Plus d'informations sur <https://www.facebook.com/pg/Fixitdordogne> - 09 50 60 80 60



